

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 AOÛT 2017**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 7 août 2017 étaient présents : Madame Chantale Gagnon, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absente : Diane Giguère.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

17-08-9098

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 3 et 12 juillet 2017**

17-08-9099

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 3 et 12 juillet 2017 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

17-08-9100

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 72 803.88\$, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-08-9101

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 1 561 563.41\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Un montant accordé pour le terrain de soccer synthétique avec le fonds régional ;
- L'achat de l'aréna par la municipalité de Boischatel et le Fonds régional des éoliennes ;

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Michel Laberge)**

- 189 participants au camp de jour cette année, et ce dernier se termine vendredi le 11 août prochain ;

- La programmation des loisirs sortira à la mi-août, vous pouvez vous inscrire par la plateforme Qidigo ;
- Un tournoi de golf annuel aura lieu le 3 septembre prochain à St-Ferréol, le président d'honneur est M Mathieu Létourneau de l'Épicerie Jean-Guy Létourneau ;
- Demi-marathon organisé le 10 septembre prochain sur les trois municipalités de Boischatel-L'Ange-Gardien et Château-Richer avec des parcours de 3, 10 et 20 km, l'inscription via le site web du Demi-marathon de la Côte-de-Beaupré ;

**Autorisation de dépenses**

17-08-9102

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses :

- 2000\$ pour le tournoi de golf du 3 septembre 2017 ;
- 2900\$ pour le brunch reconnaissance du 15 octobre 2017 ;
- Le versement à L'œuvre des Loisirs de 663.67\$ pour la Fête Nationale selon la résolution #17-04-8959 ;

APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 20 juillet 2017

**Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :**

Au PIIA :

1. Pour la demande de démolition de la résidence saisonnière au 13, chemin Ferland Sud.
2. Pour la demande de réfection de la toiture de la résidence au 50, rue Raymond-Lavoie.
3. Pour la demande d'installation d'enseignes commerciales au 6006, boulevard Sainte-Anne.
4. Pour la demande de réfection de la toiture de la résidence au 6038, avenue Royale.
5. Pour la demande de construction d'un garage isolé et d'un mur de soutènement au 6043, avenue Royale.
6. Pour la demande de réfection de la toiture de la résidence au 6101, avenue Royale.
7. Pour la demande de construction d'un cabanon au 6145, avenue Royale.
8. Pour la demande de rénovation du revêtement extérieur de la bâtisse commerciale au 6218, boulevard Sainte-Anne.
9. Pour la demande de réfection de la toiture de la résidence au 6294, avenue Royale.
10. Pour la demande de déplacement et de rénovation du cabanon au 6377, avenue Royale.
11. Pour la demande d'installation d'une piscine hors terre avec deck au 6441, avenue Royale.
12. Pour la demande d'ajout d'une porte patio à la demande de PIIA déjà adopté en décembre 2016 au 6570, boulevard Sainte-Anne.
13. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale au 6857, avenue Royale.
14. Pour la demande d'opération cadastrale au 6945, avenue Royale.
15. Pour la demande de changement de la baie window en deux fenêtres distinctes au 6971, avenue Royale.

Dérogations mineures :

1. Pour le 14, rue des Érables et que cette demande en dérogation mineure consiste à rendre conforme l'implantation du garage isolé avec une marge de recul latérale de 0,83m, au lieu d'une marge de recul latérale de 1m, et avec une distance de dégagement avec le bâtiment principal de 1,26m au lieu de 2m, tel qu'exigé par le règlement de zonage.

Les motifs de cette recommandation se concentrent sur le fait que le garage isolé est construit depuis 1979, et qu'il serait préjudiciable pour le propriétaire de démolir son garage. De plus, il n'y a pas de préjudice pour les propriétés voisines.

2. Pour le 6795, avenue Royale et que cette demande en dérogation mineure consiste à rendre conforme la résidence unifamiliale avec une marge de recul arrière de 2,04m au lieu de 7,5m et avec une somme des marges de recul latérales de 4,87m au lieu de 5m tel qu'exigé par le règlement de zonage. Les motifs de cette recommandation se concentrent sur le fait que la résidence a été construite en 1980 et qu'il serait préjudiciable pour le propriétaire de démolir son bâtiment principal. De plus, le lot ne permet pas une implantation conforme.
3. Pour le 6857, avenue Royale et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre la construction d'une résidence unifamiliale avec une marge de recul arrière de 6,76m, au lieu d'une marge de recul arrière de 7,5m, tel qu'exigé par le règlement de zonage. Le motif de cette recommandation se concentre sur le fait que l'implantation proposée s'harmonise aux angles d'implantations des résidences voisines ce qui est un des objectifs établis par notre règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
4. Pour le 6945, avenue Royale et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre la création d'un lot avec une superficie de 607,20m<sup>2</sup> au lieu de 1000m<sup>2</sup> et avec une largeur de 20,54m au lieu de 22m tel qu'exigé par le règlement de lotissement. Le motif de cette recommandation se concentre sur le fait que la procédure de demande a été effectuée avant le changement des normes relatives à la réglementation de lotissement de la municipalité de L'Ange-Gardien et que des délais indus à cette demande sont attribuables à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation de procéder à la subdivision cadastrale, ce qui a requis le dépôt d'une demande de dérogation mineure.

Varia :

1. Le président du comité consultatif d'urbanisme explique aux membres les raisons de la décision du conseil municipal de modifier les recommandations données par le comité lors de la dernière séance.
2. Le président du comité consultatif d'urbanisme rappelle aux membres l'importance des présences aux séances du comité et demande au responsable de l'urbanisme d'envoyer une copie du règlement le comité consultatif d'urbanisme aux concernés.

#### **Régie d'assainissement des eaux (Michel Laberge)**

- Rien de spécial- aucun débordement- seulement deux dus à des raisons mécaniques ;

#### **9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**

##### **André Paré**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition de la résidence saisonnière au 13, chemin Ferland Sud;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande d'André Paré, soit la démolition de la résidence saisonnière, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-08-9103

**Daniel Gariépy et Florence Hamel**

17-08-9104  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture de la résidence au 50, rue Raymond-Lavoie;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Daniel Gariépy et Florence Hamel, soit la réfection de la toiture de la résidence, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Location Prestige DG**

17-08-9105  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation de trois enseignes commerciales sur socle au 6006, boulevard Sainte-Anne;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Location Prestige DG, soit l'installation de trois enseignes commerciales sur socle, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Michel Renaud**

17-08-9106  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation de la toiture au 6038, avenue royale ;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Michel Renaud, soit la rénovation de la toiture de la résidence, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Céline Lemoine et Françoise Parise**

17-08-9107  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un garage isolé et d'un mur de soutènement au 6043, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Céline Lemoine et Françoise Parise, soit la construction d'un garage isolé de 24'x18' et la construction d'un mur de soutènement de 22'x28'x5', au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Stéphane Pigeon et Marie-Chantal Lachance**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de rénovation de la toiture de la résidence au 6101, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;

17-08-9108 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Stéphane Pigeon et Marie-Chantal Lachance, soit la rénovation de la toiture de la résidence, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Alexandre Lajoie et Audréanne Trudel**

17-08-9109 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un cabanon au 6145, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Alexandre Lajoie et Audréanne Trudel, soit la construction d'un cabanon de 12.x16'x8', au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L' UNANIMITÉ.

**Les immeubles Mimalex Inc.**

17-08-9110 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de rénovation du revêtement extérieur de la bâtisse commerciale au 6218, boulevard Sainte-Anne;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande des Immeubles Mimalex Inc, soit la rénovation du revêtement extérieur en brique grise de la bâtisse commerciale, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Céline Émond et André Dion**

17-08-9111 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de rénovation de la toiture de la résidence au 6294, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Céline Émond et André Dion, soit la rénovation de la toiture de la résidence, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Frédéric Lemieux**

17-08-9112 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de déplacement et de rénovation du cabanon au 6377, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Frédéric Lemieux, soit le déplacement et la rénovation du cabanon, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Yves Lemoine et Jonathan Trudeau**

17-08-9113  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande d'installation d'une piscine hors terre avec deck au 6441, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Yves Lemoine et Jonathan Trudeau, soit l'installation d'une piscine hors terre de 13'x25'x52'' avec deck, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Isabelle Parent et Francois Bourque**

17-08-9114  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de modification à la résolution PIIA 16-589 déjà adoptée en décembre 2016 en ajoutant à la construction une porte-patio à une unité d'habitation au 6570, boulevard Sainte-Anne;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Isabelle Parent et François Bourque concernant la modification de la résolution PIIA 16-589, soit l'ajout d'une porte patio à l'étage supérieur en façade avant à l'unité 202, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Guillaume Comtois-Martel et Catherine Gagnon**

17-08-9115  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de construction d'une résidence unifamiliale au 6857, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Guillaume Comtois-Martel et Catherine Gagnon, soit la construction d'une résidence unifamiliale de 16,76m X 6.58m, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**9220-3199 Québec inc.**

17-08-9116  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande d'opération cadastrale au 6943, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de 9220-3199 Québec inc, soit l'opération cadastrale du lot 4 438 978 en deux lots distincts, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Stephen Therrien et Alain Dubé**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de remplacement de la baie window en deux fenêtres distinctes au 6971, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 juillet 2017;

17-08-9117 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Stephen Therrien et Alain Dubé, soit le changement de la baie window en deux fenêtres distinctes au 6971, avenue Royale, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**10. Dérogations mineures**

**14, rue des Érables**

CONSIDÉRANT QUE Johanne Racine, France Racine, Richard Racine et Guylaine Racine ont formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à rendre conforme l'implantation du garage isolé avec une marge de recul latérale de 0.83m, et avec une distance de dégagement avec le bâtiment principal de 1,26m, ce qui est interdit par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 20 juillet 2017;

17-08-9118 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 14, rue des Érables visant à permettre l'implantation du garage isolé avec une marge de recul latérale de 0.83m, et avec une distance de dégagement avec le bâtiment principal de 1,26m, ce qui est interdit par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**6795, avenue Royale**

CONSIDÉRANT QUE Louise Bédard a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à rendre conforme la résidence unifamiliale avec une marge de recul arrière de 2.04m et avec une somme des marges de recul latérale de 4,87m, ce qui est interdit par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 20 juillet 2017;

17-08-9119 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6795, avenue Royale visant à permettre l'implantation de la résidence unifamiliale avec une marge de recul arrière de 2.04m et avec une somme des marges de recul latérale de 4,87m, ce qui est interdit par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**6857, avenue Royale**

CONSIDÉRANT QUE Mireille Comtois a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à rendre conforme la construction d'une résidence unifamiliale avec une marge de recul arrière de 6,76m, ce qui est interdit par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 20 juillet 2017;

17-08-9120 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6857, avenue Royale visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale avec une marge de recul arrière de 6,76m, ce qui est interdit par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**6945, avenue Royale**

CONSIDÉRANT QUE 9220-3199 inc. a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à rendre conforme la création d'un lot avec une superficie de 607,20m<sup>2</sup> et avec une largeur de 20.54m, ce qui est interdit par le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 20 juillet 2017;

17-08-9121

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6945, avenue Royale visant à permettre la création d'un lot avec une superficie de 607,20m<sup>2</sup> et avec une largeur de 20.54m, ce qui est interdit par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**11. Octroi de contrat pour le pavage du stationnement du bureau municipal**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage du stationnement du bureau municipal;

ATTENDU la réception de trois soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières, soient Pavage Ray Desrochers, Pavco et Pavage Rolland Fortier ;

17-08-9122

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Pavco pour les travaux de pavage pour le stationnement du bureau municipal, pour un coût de 26584.23\$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**12. Avis de motion pour amender le règlement #07-556 « Règlement relatif à la collecte de certaines matières résiduelles »**

Un avis de motion est donné par Simon Marcoux, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement afin de modifier le règlement #07-556 « Règlement relatif à la collecte de certaines matières résiduelles ».

**13. Contrat d'assurances collectives- Achat regroupé- Solution UMQ**

**Attendu que** conformément *au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité de L'Ange-Gardien et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

**Attendu que** Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

**Attendu que** la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0.65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

**Attendu que** la municipalité de L'Ange-Gardien souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaires Inc. ;

17-08-9123

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FÉLIX LABERGE, CONSEILLER, APPUYÉ PAR ROGER ROY, CONSEILLER, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;  
**QUE** ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

**QUE** l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

**QUE** la municipalité de L'Ange-Gardien mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

**QUE** la municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de L'Ange-Gardien durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc.;

**QUE** la municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

**14. Autorisation d'acquisition de trois parties de lots et consentement de servitudes par la municipalité suite aux travaux de réfection de l'avenue Royale**



ATTENDU les travaux de réfection effectués sur la rue Leroux et l'avenue Royale ;  
ATTENDU la nécessité d'acquérir trois parties de lots ;  
ATTENDU l'entente signée avec les trois propriétaires concernés ;  
ATTENDU l'autorisation de l'installation des droits réels des servitudes pour des lignes électriques et de télécommunications par la municipalité ;  
ATTENDU l'autorisation signée du propriétaire pour l'acceptation d'une servitude sur la rue Leroux pour l'installation d'un poste de pompage d'égouts ;  
17-08-9124 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité effectue l'acquisition de trois parties de lots, sur les propriétés sises au 6487/89, 6491 et 6495 avenue Royale, selon les ententes signées avec les propriétaires ;  
QUE la municipalité de L'Ange-Gardien consent à la servitude pour l'installation des infrastructures d'Hydro-Québec et de télécommunications sur sa propriété ;  
QUE la municipalité autorise la servitude sur la propriété de M Bruno Huot, dans la rue Leroux, selon la description technique produit par l'arpenteur Lefrançois et selon l'entente signée entre les parties, pour les infrastructures de la municipalité, soit un poste de pompage d'égouts ;  
ET d'autoriser le maire et la directrice générale à signer au nom de la municipalité tous les actes de servitudes et actes de cession à la transaction.

**15. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois**  
17-08-9125 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que Madame Diane Giguère, conseillère, soit désignée pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil ainsi qu'à la table de la M.R.C. pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**16. Autorisation de dépense pour la construction d'un accès sur la rue Dumais**  
17-08-9126 ATTENDU l'achat d'une partie du lot #4 440 717 – voir résolution #16-10-8800 ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense d'environ 28000\$, plus taxes, pour la construction de l'accès soit la continuité de la rue Dumais pour accéder au lot voisin (Multi Action), APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**17. Demande de noms de rues à la Commission de Toponymie**  
17-08-9127 ATTENDU la demande d'autorisation auprès de la Commission de Toponymie pour des noms de rues ;  
ATTENDU le nouveau projet de développement résidentiel ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil accepte de soumettre les noms : « Rue du Brûlé », « Rue du Faubourg-Fortier », « Rue Lottinville », « Rue du Fondateur », « Rue M.A. Trudel », « Rue Émilie », « Rue J.C. Blanchet » et « Rue du Glacis » à la Commission de Toponymie pour acceptation, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**18. Règlement du dossier - Ferme Rose-Aimée Laberge**  
17-08-9128 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le règlement hors cour de la procédure d'expropriation – Ferme Rose-Aimée Laberge, conformément à l'entente acceptée par le conseil, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**19. Honoraires supplémentaires pour la surveillance du poste de pompage**  
17-08-9129 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise les honoraires supplémentaires pour la surveillance du poste de pompage de la rue du Tricentenaire, soit un montant forfaitaire de 15200\$ plus taxes, à la firme Tetrattech QI, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

## **20. Deuxième période de questions**

### **21. Divers**

#### **1 Colloque de zone de l'ADMQ et l'AQLM**

17-08-9130

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale à assister au colloque de zone de l'Association des Directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu du 13 au 15 septembre 2017 à Baie-St-Paul, et, la directrice des loisirs à assister au congrès annuel de L'Association Québécoise du Loisirs Municipal du 4 au 6 octobre 2017 à Drummondville, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-08-9131

**2 Autorisations de dépenses**

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise :

- 2750\$ taxes incluses pour l'achat de caméras de surveillance pour le parc riverain ;
- 7925\$ plus taxes pour la fourniture et l'installation d'une clôture à la limite est du bureau municipal ;
- 1090\$ plus taxes pour un traitement de fourmis par Abat Extermination pour le parc riverain ;
- 760\$ pour l'achat de logiciel « Antidote » ainsi que la mise à jour annuelle ;

APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-08-9132

**3 Autorisation de signature du protocole de la FEPTEU**

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le maire à signer le protocole d'entente de l'aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU-chambres de réduction de pression) pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**22. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la présente séance soit levée, il est 20h32, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale